Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260924-2026_09_008-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

L'an deux mil VINGT-SIX, le 24 septembre, à 19H30 le Conseil Municipal de la Commune de Muzillac, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame CABON Marie-Thérèse, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 27 Votants : 29

Présents : Marie-Thérèse CABON, Bruno HUBERT, Christine LE CADRE, Eric BLANCHO, Florence RAUFFLET, Franck GALUDEC, Séverine GUYOT, Benjamin VILAIN, Etienne LAURENT, Jean-Luc PICHOT, Patrick HUBERT, André ALLIO, Michel CRIAUD, Marc LE CHENADEC, Dominique LE JALLÉ, Edith LE PALAIRE, Manuela CADOU, Fabrice LE BOT, Raphaël EVAIN, Morgane DANIEL SCHMITT, Laëtitia NICOLAS, Elise JARRON-JAHANGARD, Angélique BERET, Pierre-Yves LE JALLÉ, Guillaume JOGUET, Ninon BIHAN, Michèle COLLIN

Arrivée de :
Edith LE PALAIRE au bordereau N°2

Absents :
Monique DELANNOY donne pouvoir à Christine LE CADRE, en date du 28/08/2026
Hugo MAIRE donne pouvoir à Franck GALUDEC, en date du 22/09/2026

Date de convocation : 16/09/2026 Date d'affichage convocation : 17/09/2026

Date d'affichage du compte-rendu : 01/10/2026

M. Jean-Luc PICHOT est désigné en tant que secrétaire de séance.
Les débats sont retransmis dans leur intégralité sur la chaîne YouTube de la Ville de Muzillac (https://www.youtube.com/watch?v=-ClOprEalfM)

Délibération 2026 09 008
ORCHESTRE NATIONAL DE BRETAGNE : PARTICIPATION 2026 ET CONVENTION 2027

Les Villes de Muzillac et de Questembert accueillent l'Orchestre National de Bretagne chaque année et proposent un concert destiné prioritairement aux classes de CE2 des écoles de Muzillac et Questembert, ainsi qu'un concert tout public.

Pour Muzillac, les dates de l'Orchestre de Bretagne s'intègrent dans la saison culturelle. A Questembert, la saison culturelle de l'Asphodèle est pilotée par Questembert Communauté, bien que l'organisation de ce concert soit menée par la Commune.
La convention a pour objet de formaliser le partenariat entre Questembert, Questembert Communauté et la commune de Muzillac, dans le cadre de l'organisation des concerts de l'Orchestre National de Bretagne définie par une mutualisation de moyens humains et financiers.
Pour 2026, le bilan financier s'établit comme suit :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	*Différence*
Total payé par Questembert	11 365.55 €	Total encaissé par Questembert	0.00 €	-11 365.55 €
		Participation Questembert	2 883.47 €	2 883.47 €
			Total Questembert	-8 482.08 €
Total payé par Muzillac	551.40 €	Total encaissé par Muzillac	6 150.00 €	5 598.60 €
		Participation Muzillac	2 883.48 €	2 883.48 €
			Total Muzillac	8 482.08 €
TOTAL DEPENSES	11 916.95 €	TOTAL RECETTES	11 916.95 €	

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260924-2026_09_008-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

Compte tenu des dépenses réglées et recettes encaissées par chaque collectivité, il convient d'autoriser Mme la Maire à verser à la Commune de QUESTEMBERT une participation de 8 482.08 €.

Il convient par ailleurs d'autoriser Mme la Maire à signer la convention de partenariat entre Questembert, Questembert Communauté et la commune de Muzillac, dans le cadre de l'organisation des concerts de l'Orchestre National de Bretagne 2027.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE Mme la Maire à verser à la Ville de QUESTEMBERT une participation de 8 482.08 € pour l'exercice 2026 ;
- AUTORISE Mme la Maire à signer la convention de partenariat ci-annexée entre Questembert, Questembert Communauté et la commune de Muzillac, dans le cadre de l'organisation des concerts de l'Orchestre National de Bretagne 2027.

Pour extrait conforme au registre,	Certifié exécutoire
La Maire, Marie-Thérèse CABON	Le secrétaire de séance, Jean-Luc PICHOT
MAIRIE DE MUZILLAC 56190 (Morbihan)	MAIRIE DE MUZILLAC 56190 (Morbihan)